

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 DECEMBRE 2019

9/1 – PARTICIPATION DE LA VILLE AU PROJET DEMOS

La Métropole Européenne de Lille a souhaité reconduire le projet socio-éducatif DEMOS initié sur son territoire en 2017 et en lien avec l'Orchestre National de Lille.

Le projet consiste en la création d'un orchestre de jeunes en collaboration étroite avec les collectivités territoriales, les structures musicales locales et le champ social, sur la base de ce que développe la Philharmonie de Paris au plan national.

Le projet DEMOS a pour objectif de sensibiliser à la musique classique des jeunes âgés de 7 à 12 ans qui habitent majoritairement des quartiers relevant de la Politique de la Ville et qui accèdent rarement, pour des raisons économiques, sociales ou culturelles à une institution musicale. Véritable outil d'émancipation par le biais de la musique au service des enfants des milieux populaires, l'expérience DEMOS s'inscrit comme une initiative gouvernementale dans un objectif de déploiement national.

La force de ce projet, qui se déroule sur 3 années, repose sur la collaboration étroite entre les différents acteurs culturels et sociaux, les collectivités locales, les conservatoires et écoles de musique, l'Etat et les partenaires privés.

En 2017, Mons en Baroeul se lançait dans l'aventure Demos en partenariat avec l'association Caramel. 10 jeunes Monsois (et 5 Marcquois) ont ainsi participé durant 3 années, au sein de la structure Caramel, à un apprentissage en collectif du violon et du violoncelle avec des intervenants de l'ONL.

Une réflexion entre la municipalité, Caramel, l'ONL et le Conservatoire a été menée dès janvier 2019 sur la possibilité pour ces enfants de poursuivre l'apprentissage instrumental après DEMOS au Conservatoire de Mons en Baroeul. C'est ainsi qu'est née en septembre 2019 la « classe passerelle » (articulation Éducation artistique / Enseignement artistique) avec une adaptation des enseignements (culture de l'oralité, mise en place progressive du codage) et une volonté de participer rapidement dans les ensembles instrumentaux existants. 4 des jeunes Monsois issus de la première édition de Demos ont intégré cette classe, encadrée par une musicienne-intervenante (violoniste) et un professeur de violon qui encadrent cette classe à raison d'1h15 par semaine. Leur intégration dans les ensembles est prévue pour janvier 2020.

Aujourd'hui huit communes ont confirmé leur intérêt à participer à une deuxième édition du projet DEMOS, à travers leurs centres sociaux : Armentières, Faches-Thumesnil, Hem, Lille, Marcq-en-Baroeul, Mons en Baroeul, Roubaix, Villeneuve d'Ascq et Wattrelos. L'orchestre DEMOS de la MEL

sera composé de 8 groupes de 15 enfants (1 groupe par ville). La Ville de Mons en Baroeul serait à nouveau associée à celle de Marcq-en-Baroeul pour la constitution d'un groupe, toujours en lien avec l'association Caramel.

Au regard des objectifs visés par ce projet et du bilan très positif de la première édition, la ville de Mons en Baroeul envisage donc de faire partie de la reconduction de ce dispositif porté par la Métropole Européenne de Lille et piloté par l'Orchestre National de Lille, pour les années 2019, 2020, 2021 et 2022.

La participation financière par ville s'élèvera à 4 000 €/an et prendra la forme d'une subvention au projet versée à l'Orchestre National de Lille. Etant donné le partenariat avec la ville de Marcq-en-Baroeul, ce montant sera partagé entre Mons en Baroeul et Marcq-en-Baroeul, au prorata du nombre d'enfants de chaque ville (Mons en Baroeul accueillant au maximum 5 enfants marcquois), soit un montant de 2666€ par an pour la Ville de Mons.

Il est proposé au conseil municipal de valider la participation de la Ville à la deuxième édition du projet DEMOS et d'autoriser Monsieur le Maire à établir une convention de partenariat définissant les modalités de fonctionnement du projet avec la MEL, l'association Caramel et l'Orchestre National de Lille.

Les crédits nécessaires au versement de la participation financière seront inscrits aux budgets des exercices 2020 à 2022 à l'article fonctionnel 9233 – Action Culturelle, compte nature 6574 – Subvention.